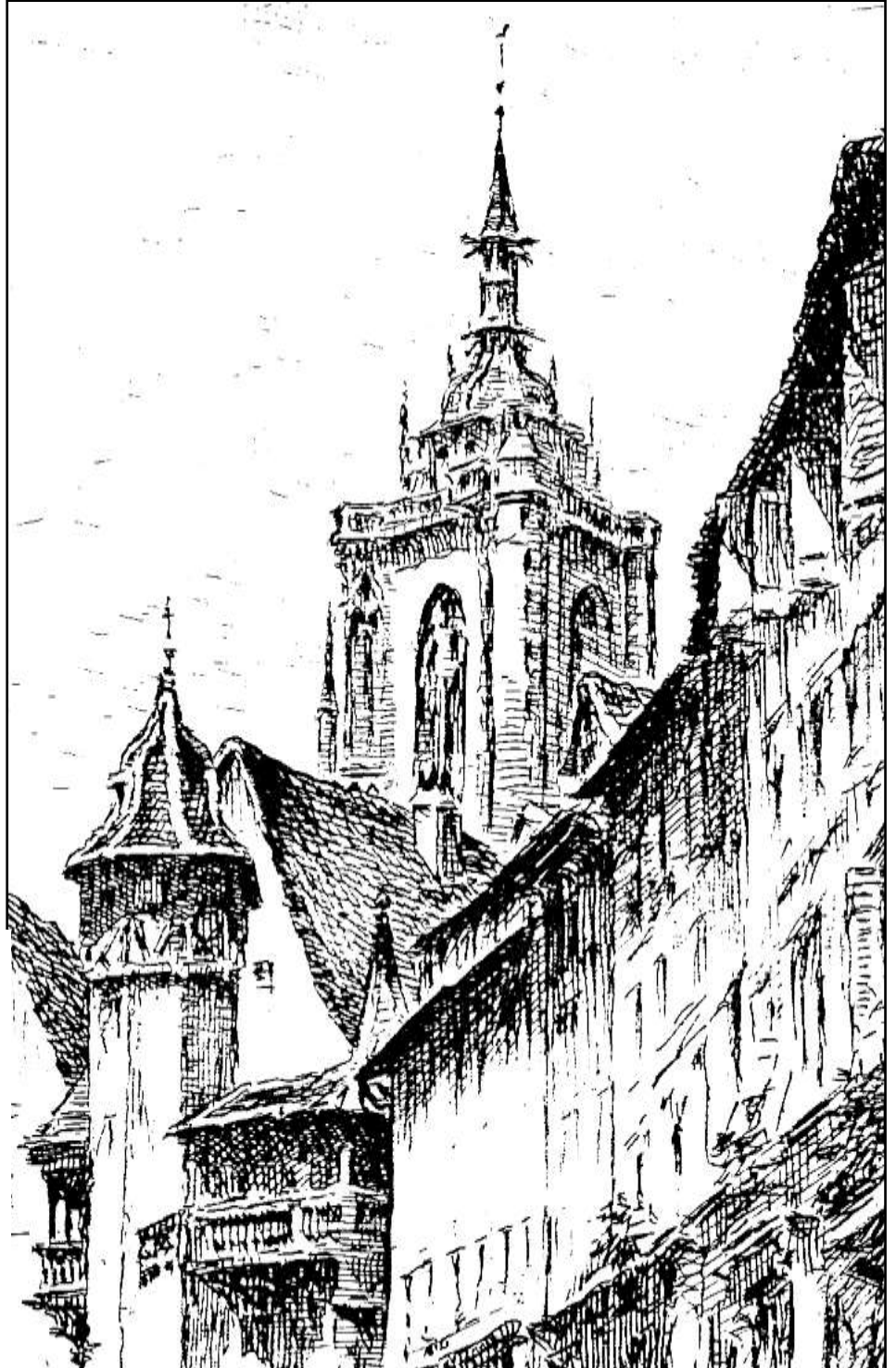




Colmar



STENOGRAMME

52^{ème} Séance

du

27 mai 2019

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue toutes et tous. J'ouvre la présente séance du Conseil Municipal.

J'ai à faire état de quelques excuses. M. DREYFUSS et Mme BARDOTTO-GOMEZ donnent respectivement pouvoir au 1^{er} Adjoint et à Mme GANTER. Mme PELLETIER arrivera avec un peu de retard et donne en attendant pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité, Mme DENEUVILLE est toujours candidate. Nous proposons le Directeur Général des Services comme suppléant. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Ils sont installés tous les deux.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2019 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Je n'ai pas de communication à vous faire.

Sur ce, je vous invite tout de suite à prendre le point 5 qui sera présenté par Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN.

5. Salle de spectacles Europe : Programme de la saison 2019-2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Programme de la saison 2019/2020 au Théâtre Municipal de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Attribution d'une subvention à l'orchestre symphonique de Mulhouse en 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Reprise des terrains communs au cimetière municipal attribués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2008.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Projet d'établissement et règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Vente d'une maison par le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Léon IX.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le Président du Conseil de Fabrique vient de sortir. Je ne sais pas si « Conseil de Fabrique » est le terme juridique pour une église associative.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je ne sais pas non plus.

M. le Maire MEYER : Un Conseil de Fabrique est un établissement public. Or, les églises associatives ne relèvent pas du régime public et ne peuvent donc être un établissement public. Ceci est dit pour la forme.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. SIISSLER qui a quitté la salle.

Vous pouvez rappeler M. le Président dudit Conseil de Fabrique.

11. Subvention d'équipement au bénéfice de la section tir de l'Association Égalitaire Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Soutien aux échanges scolaires 2019 : 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Subvention 2019 à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCFD) - 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des Marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Tarifs 2020 de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il y eu un décollage vertical de Airbnb et autres puisqu'ils commencent grosso modo à représenter près de 10 % de la taxe de séjour. Sur le total, nous aurons un deuxième rapport puisqu'au-delà de l'encaissement de la part départementale, nous reversons un certain pourcentage à l'Office de Tourisme en rapport avec le travail qui est le sien. Nous aurons donc à renouveler ce reversement dans une des prochaines séances du Conseil Municipal.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. S'agissant de la taxe de séjour, j'observais justement que nous sommes assez proches du plafond national sur les catégories basses et plus on monte en catégorie, plus nous nous éloignons du plafond. Je me dis qu'il y aurait peut-être encore un peu de marge de manœuvre de ce côté-là. S'agissant des recettes supplémentaires générées par les meublés de tourisme, nous pourrions peut-être avec ces deux leviers nous permettre de ne plus demander de contribution particulière aux commerçants pour les marchés de Noël sachant que l'apport du Marché de Noël pour les commerçants est discutable alors qu'il est incontestable pour les hôteliers.

M. le Maire MEYER : C'est un avis très discutable, mais vous êtes libre de le donner.

M. DENECHAUD : C'est une proposition.

M. le Maire MEYER : Parfait.

M. OUADI.

M. OUADI : M. le Maire, au-delà des chiffres encaissés, il m'intéresserait de connaître le nombre de nuitées réalisées au total, le chiffre d'affaires et les emplois générés. Nous entendons effectivement beaucoup de critiques sur la problématique des touristes, mais j'aimerais quand même savoir quelle contrepartie nous pouvons avoir en chiffre d'affaires et en personnel. 90 000 euros pour 1,50 euro la nuit, cela fait quand même beaucoup de nuitées. Me suis-je bien expliqué ?

M. le Maire MEYER : Oui, il faut aussi savoir lire entre les lignes. Personnellement, j'ai compris, mais nous aurons d'ici peu de temps le résultat d'un diagnostic pour évaluer ce que représentent les encaisses en rapport avec la fréquentation touristique puisqu'une étude est en cours. Les chiffres ne sont pas les miens, ce sont ceux des 3A qui avaient évalué la dépense journalière des touristes. On ne parle pas des nuitées, mais un touriste passant quelque part dépense entre 70 et 90 euros par jour. Vous pouvez multiplier 70 euros ou la moyenne de 80 euros par 3,5 millions pour avoir un premier chiffre d'affaires quant à la dépense effectuée sur le terrain.

S'y ajoutent les nuitées, nous pouvons partir du principe qu'un tiers de la population passe au moins une nuitée à Colmar. Vous connaissez le tarif des hôtels, il tourne grosso modo entre 80-90, voire 100 euros par chambre. Si vous multipliez un tiers de 3,5 millions durant l'année, vous avez un deuxième montant.

Je ne peux pas répondre à la troisième question qui est le nombre de salariés, mais cette question se doit d'être posée. Nous aurons la réponse à travers l'étude en cours.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Hors analyse du rapport, il faut aussi dire que nous avons quelques difficultés il y a quelques années pour répercuter les taxes de séjour à travers des hôteliers. Nous les avons régulièrement pointés, ce qui fait qu'aujourd'hui ils ont pris le pli de ne plus essayer de contourner, ce qui explique également l'augmentation entre 550 000 euros il y a 3-4 ans, par rapport aux 900 000 euros constatés aujourd'hui.

17. Transactions immobilières Secteur Luxembourg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Sur le plan foncier, ce rapport conclut tous les aménagements réalisés au Quartier Europe. Nous aurons l'occasion de présenter globalement ce projet début juillet en présence des partenaires puisque nous terminons les travaux d'aménagement, hors la Rue de Belgrade qui est en réfection. Nous terminons cette opération. En attendant, je vous invite à aller voir le square de liaison entre Pôle Habitat et le pôle commercial qui a été aménagé. C'est tout simplement remarquable.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. M. le Maire. Le square dont vous parlez, le passage entre l'ancien Match et Pôle Habitat est bien fait et je crois que les habitants du quartier le reconnaissent, il est agréable. Cependant, j'ai quand même une question. M. le 1^{er} Adjoint, je crois que vous avez oublié de préciser que le square allait être baptisé Square Sœur Emmanuelle. Je n'ai rien contre Sœur Emmanuelle que je trouve particulièrement sympathique comme tout

un chacun et je suis reconnaissant pour tout le travail qu'elle a fait. Néanmoins, je me pose la question de la cohérence de nommer ce square Sœur Emmanuelle dans cet endroit-là, c'est-à-dire le Quartier Europe, près de la Salle Europe, à côté de l'Avenue de l'Europe, de la Rue de Prague et de la Rue de Luxembourg. Je pense que suffisamment de figures marquantes ont fondé l'Europe pour donner un nom de fondateur de l'Europe d'autant plus que récemment, certains hommes politiques – qui ne représentent, il est vrai, plus grand-chose – faisaient croire que l'Europe avait des origines bien plus sulfureuses qu'elles ne le sont en réalité. Je ne m'opposerai pas au rapport parce que je n'ai rien contre Sœur Emmanuelle, elle mérite une place, nous sommes d'accord, mais à cet endroit, je ne sais pas. Pouvez-vous m'expliquer la cohérence de ce nom à cet endroit-là ?

M. le Maire MEYER : C'est en rapport avec la dimension sociale du quartier puisque Sœur Emmanuelle était très engagée auprès des populations ayant certaines difficultés. C'est à peu près la même réflexion que nous avons pour la place du Président Mandela qui n'est pas loin, donc les deux se rejoignent plutôt quant à la philosophie. Bien sûr, aucune réflexion n'est parfaite, on peut toujours poser des questions sur le pourquoi et le comment. En ce qui nous concerne, nous avons fait cette relation avec un secteur qui, il y a encore 25 ans, se situait dans une architecture très pauvre avec une population qui était limitée en matière de revenus. S'il fallait trouver un lieu pour Sœur Emmanuelle, je pense que c'était vraiment l'endroit qui s'y prêtait le mieux, mais aucune explication n'est parfaite. On peut l'approuver ou pas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

18. Transaction immobilière : constitution de servitudes dans le secteur du Grillenbreit.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subvention pour l'association VELODOCTEURS.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. - Projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles appartenant à la Ville de Colmar situées à Wintzenheim (section 27 n° 291, 292, 562 et section 28 n° 268).

- **Prise de participation de la SAEM VIALIS au sein de la SAS LIGELIOS (Société dédiée au portage du projet)**
- **Prise de participation de la SAEM VIALIS au sein d'une société dédiée à un second projet de centrale photovoltaïque à Volgelsheim**
- **Signature d'une promesse de bail emphytéotique.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci. M. le Maire. Juste un rappel, c'est quand même assez contradictoire puisque le biogaz émanant de cette décharge depuis plus de 25 ans continue à brûler par les torchères et pollue donc en général l'atmosphère beaucoup plus que le CO2. Maintenant, on pense bien sûr à faire enfin du photovoltaïque qui est aussi une énergie renouvelable, mais bon, il n'y aura pas compensation à moins d'attendre 25 ans de photovoltaïque, mais on ne peut pas parler de compensation par rapport à tout le biogaz qui est dégagé depuis 25 ans de ces torchères. En 1992, nous avons déjà demandé au Syndicat Intercommunal qui est l'exploitant du site – le SITDCE pour ne pas le nommer – de faire le nécessaire, mais à l'époque, l'énergie renouvelable n'était pas à la mode. Actuellement, c'est heureusement un peu plus à la mode. 25 ans après, on a quand même eu le temps de réfléchir, mais à l'époque, c'était trop cher. Le pétrole et l'électricité nucléaire étaient beaucoup moins chers. Maintenant, nous revenons sur nos pas, mais il ne faut pas oublier que c'était une décharge dans laquelle les Colmariens ont enfoui tout et n'importe quoi, y compris du pétrole, pendant des générations.

M. le Maire MEYER : Je peux acter de ce commentaire. Pourtant, l'historique correspond à ce qui vient d'être expliqué. Il fallait pouvoir s'infiltrer dans une opportunité. C'est ce que nous faisons à travers la présentation de ce projet. En plus, il ne sort pas de la manche. C'était une approche assez délicate puisque plusieurs partenaires, plusieurs communes et plusieurs acteurs sont concernés. En plus, faut-il pouvoir réinjecter la production sur les réseaux. Si VIALIS peut être un partenaire de base, c'est dû à la fusion avec la Régie de Neuf-Brisach puisque nous avons associé les deux fonciers des anciens terrains militaires de Volgelsheim et du Ligibel. Les terrains militaires de Volgelsheim sont beaucoup plus importants en surface par rapport au Ligibel, mais l'addition des deux nous permet de présenter un projet qui détonne dans le paysage. Il fallait encore trouver un autre partenaire qui soit un peu spécialiste de la matière. Ces partenaires ne courent pas les rues. Or, à la date d'aujourd'hui, Engie est le partenaire sur le plan national qui a le plus de succès quant à la mise en œuvre de telles installations. Au départ, se présentait également un choix à faire avec le partenaire concerné.

Par ailleurs, il fallait être prudent. Je ne voulais pas que le Conseil Municipal de Colmar anticipe par rapport aux autres décisions, raison pour laquelle j'ai préféré laisser délibérer d'abord le Conseil Municipal de Volgelsheim. Sinon, on aurait pu dire à l'extérieur que c'est encore la Ville de Colmar qui donne le ton. Cela peut fort mal se passer dans la compréhension des gens. Or, le Conseil Municipal de Volgelsheim vient de décider il y a trois semaines. Le Conseil d'Administration de VIALIS a décidé il y a huit jours. Aujourd'hui, nous apportons la conclusion à travers l'accord du Conseil Municipal.

Sur le fond, je dis que vous avez raison, mais nous nous sommes infiltrés dans une opportunité qui se présentait aujourd'hui dans les discussions que nous avons avec l'après-Fessenheim.

Pour pouvoir comparer par rapport aux capacités de production, on a parlé de 10 et de 20 MW. A titre de comparaison, l'usine d'incinération au bois de la SCCU représente 8 MW. On peut comparer en capacité de production par rapport à la SCCU en comparant les 8, 10 et 20 MW, étant entendu que j'ai demandé d'aller beaucoup plus loin parce qu'il ne s'agit pas seulement de traiter à partir des panneaux photovoltaïques, il faut aussi voir par la même occasion ce qui peut être installé sur les toits. Nous devons donc recenser non seulement les surfaces disponibles, mais également les propriétaires qui seraient disposés à jouer le jeu par la couverture de la toiture. C'est une double action. Le projet présenté nous permet de globaliser cette intention.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. M. le Maire. On ne peut qu'être satisfait d'une installation de production d'électricité photovoltaïque. Vous avez partiellement répondu à mon interrogation. Mettre des panneaux ou une centrale sur le sol entre en conflit avec la production agricole dont nous avons aussi besoin. Au Ligibel, ce n'est pas le cas, nous sommes bien d'accord, on ne peut pas faire autre chose. Par contre, sur le terrain Volgelsheim, je me pose la question. Ungersheim, qui a créé une centrale dont vous avez sans doute entendu parler en 2012 sur les terrils des mines de potasse, avait aussi l'envie de faire des panneaux solaires. Ce n'est pas possible sur le Ligibel, mais ils ont créé des bâtiments sous les panneaux solaires pour que la surface occupée par les panneaux ne soit pas stérile en dessous, mais serve encore à quelque chose, ce qui permet d'avoir une multi-activité sur ce terrain. C'est intéressant.

Vous avez partiellement répondu, je crois que la priorité est de ne pas mettre de panneaux sur des terrains nus qui peuvent servir à autre chose, mais bien sur les toits puisque nous avons énormément de surfaces disponibles. Cela a déjà un peu été fait à Colmar au niveau du Grillenbreit. Il y a une dizaine d'années, VIALIS avait parlé d'une expérimentation de production électrique, dont j'attendais d'ailleurs les résultats année après année. Nous n'en avons pas eu, mais je suis satisfait que l'on poursuive dans cette voie même si c'est à l'initiative de l'État et du Conseil Départemental. Un soutien fort pour équiper les toits de Colmar serait aussi très intéressant. Merci.

M. le Maire MEYER : S'agissant du Ligibel, c'est la seule utilisation possible, nous ne pouvons pas faire autre chose.

Concernant Volgelsheim, je ne voudrais pas m'immiscer dans une décision qui appartient au Conseil Municipal de Volgelsheim. Aujourd'hui, c'est une friche militaire. Si le Conseil Municipal de Volgelsheim décide de l'affecter à une telle opération, c'est son choix. Je ne voudrais pas mettre cette question en débat au Conseil Municipal de Colmar puisque cela ne nous regarde pas.

Vous l'avez relevé, le point important concerne les surfaces de toitures puisque l'étude lancée tente de recenser les surfaces disponibles. Je vous fais observer que la Ville de Colmar a déjà réalisé différents projets. Je prends la déchetterie de Wintzenheim où nous avons apporté un crédit supplémentaire pour que la toiture soit utilisable pour cette vocation. C'est également le cas sur le Parking Bleylé où nous avons apporté un crédit supplémentaire pour installer des panneaux photovoltaïques, comme nous l'avons déjà fait sur d'autres bâtiments depuis quelques années. Depuis quelque temps, nous allons dans ce sens, mais il faut densifier ces actions. Et là, je suis totalement d'accord avec vous.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

21. Avenant à la Convention de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (C.E.E.) entre la Ville de Colmar et la Société VIALIS du 27 juin 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est le coût de cession de nos certificats d'économie d'énergie repris par VIALIS qui a à produire un certain volume d'économie d'énergie de par l'obligation qui lui est faite.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

22. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Aide financière nominative de la Ville de COLMAR pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

M. le Maire MEYER : Merci, mes chers collègues. Je ne suis saisi d'aucun point divers. Je vous remercie pour votre présence, votre participation et votre réflexion. Merci beaucoup, la séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 19 H 10